PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2019

Séance extraordinaire tenue le 30^e jour du mois de janvier 2019 à 19 heures à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Aucune personne n'assistait à cette séance.

Sont présent monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Daniel Duchemin, conseiller, n'est pas présent et son absence est motivée.

Un avis de convocation a été signifié à la maison à chacun des membres du conseil municipal le 28 janvier 2019 entre 11 heures et 12 heures attestant qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité était convoquée par monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 30^e jour du mois de janvier 2019 à 19 heures et qu'il y serait pris en considération le sujet suivant, savoir :

1- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2019-01-017

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

LEVÉE DE LA SÉANCE 2019-01-018

Il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 19 h 05.

		Adoptée
S/		S/
	Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du <i>Code municipal du Québec</i> .
zeste timine grant at general.
S/
Maire